



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

CM-2020-144 - PLAN COVID-19 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DANS LE BUT DE FAVORISER LA CONSOMMATION LOCALE ET L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE DANS LE CADRE DE LA CRISE LIEE AU COVID-19

Rapporteur : Monsieur Clément CHAPEL

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures prises par l'Etat qui en ont découlé, telles que le confinement de la population et la fermeture obligatoire de certains commerces, ont eu un impact économique et social direct sur la population et les commerces de proximité.

Cette crise vient également fragiliser les actions mises en œuvre dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » visant à redynamiser les coeurs des villes moyennes, maillon indispensable de la structuration du territoire français ; programme dans lequel la Ville d'Annonay est engagée aux côtés d'Annonay Rhône Agglo. La convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville », signée le 26 septembre 2018, prévoit toute une série d'actions ayant attrait à l'attractivité du centre-ville.

Aussi, afin de renforcer l'attractivité du centre-ville d'Annonay et de contribuer à la lutte contre la vacance commerciale, il est proposé le déblocage à titre exceptionnel d'une aide visant à favoriser la consommation locale dans les commerces de la ville.

Il est proposé que ce dispositif, dont les modalités de mise en œuvre précises restent à définir, prenne la forme de bons d'achat utilisables exclusivement dans les commerces du centre-ville partenaires de l'opération. Une enveloppe budgétaire maximum de 150 000 euros est allouée à ce dispositif.

En outre, ce dispositif exceptionnel représente un intérêt général et communal évident, permettant le soutien corrélatif tant du pouvoir d'achat de la population que de la relance de la consommation locale durement impactés durant l'épidémie de Covid-19. Il contribue enfin également à renforcer l'attractivité du centre-ville et à lutter contre la vacance commerciale.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° CM-2018-203 du 24 septembre 2018 portant l'approbation de la convention « Action Cœur de Ville »,

VU la loi d'urgence 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid,

CONSIDERANT que la Région Auvergne Rhône Alpes a été informée de ce dispositif,

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie, développement durable et attractivité du 7 juillet 2020

VU l'avis de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le principe de mise en œuvre d'une aide spécifique permettant de favoriser la consommation locale et de renforcer l'attractivité du centre-ville,

PRECISE que les modalités de mise en œuvre du dispositif seront déterminées ultérieurement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre contact avec la fédération des commerçants pour déterminer les modalités de fonctionnement avec les commerçants,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement d'attribution ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20
 Affiché le : 23/07/20
 Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

